

Pôles patrimoines Diagnostic conjoint Bourgogne Franche-Comté

La nouvelle région sera articulée sur l'axe formé par la Saône et l'Yonne qui correspond à l'axe de l'autoroute A6 : à l'est le Jura, à l'ouest le Morvan puis la plaine de la Loire. La nouvelle région comprendra donc des territoires de plaine où se développent activités économiques et culturelles et des territoires de moyenne montagne, peu équipés en matière culturelle. Le pentagone Dijon, Belfort, Besançon, Chalon, Le Creusot concentrera la plus grande part de l'activité économique régionale. Néanmoins, en matière patrimoniale, le tissu des Monuments historiques paraît équitablement réparti, de même que celui des sites archéologiques. Seul le réseau des musées, pour des raisons historiques, reste associé aux centres urbains bien que certains établissements soient implantés en zone très rurale (Bibracte, Musée de la résistance en Morvan, ...)

Le tableau ci-après résume les données patrimoniales de la grande région.

	MH classés	MH inscrits	ZPPAUP / AVAP	VPAH	Secteurs sauvegardés	Musées de France	Entités archéologiques	Zones de Présompt ^o de Prescript ^o d'Archéo prévent.
Bourgogne	659	1551	21	10	11	69+1	38 028	221
Franche-Comté	265	1072	29	5	3	33	17 345	214
Total	924	2623	50	15	14	103	55 373	435

La Franche-Comté représentant les 2/3 du territoire actuel de la Bourgogne, les données chiffrées énoncées ci-dessus suivent cette proportion.

Ce bilan intervient après une série de réunions entre les services métiers du patrimoine. Ainsi, les CRMH ont eu deux réunions spécifiques, les SRA, une réunion, les musées ont profité des commissions partagées pour établir un bilan, et une réunion des deux pôles patrimoines Bourgogne Franche-Comté a permis de faire un tour de table général qui associait les chefs et leurs adjoints des services suivants : Architecture et espaces protégés, CRMH, Musées, Valorisation du patrimoine, SRA, STAP.

Effectifs

	CRMH	Coordination	Architecture et espaces protégés	Musées	Ethnologie (1/3 ETP)	Archives / langue française et langues de France	SRA	STAP	Total
Bourgogne	14	0	1	2	0	1	14	25	57
Franche-Comté	10	1	1	2	1	1	12	21	49
Total	24	1	2	4	1	2	26	46	106

Les pôles « Patrimoines » représentent 57 agents pour la Bourgogne et 49 agents pour la Franche-Comté. La réunion des deux régions constituera un pôle rassemblant 106 agents. Les agents susceptibles d'effectuer des déplacements (CST) sont approximativement 65, ce qui représente environ 735 km² par agent.

Un tel effectif pose la question de coordination et de gouvernance sur un espace correspondant à une fois et demie le territoire de la Suisse.

Gestion des crédits

Action	MH	Architec- ture	Valorisation du patrimoine	Musées	Archives	langue s	Acquisition coll. pu- bliques	Archéolo- gie	Ethno- logie	Total
A.E. BOP 175 base 2014										
Bourgogne	8 354 891	445 849		323 000	75 000	5 000	40 000	3 120 000	0	12 363 740
Franche- Comté	5 553 866	394 156	177 049	2 106 367	61 949	5 950	27 970	269 693	60 200	8 657 200
Total	13 908 757	840 005	177 049	2 429 367	136 949	10 950	67 970	3 389 693	60 200	21 020 940

Le regroupement des deux régions conduira à la gestion d'un peu plus de 21 M€ de crédits pour le seul BOP 175 (certains services émargent également sur le BOP 224). Une telle masse oblige à s'interroger sur l'organisation des circuits financiers de la région reconfigurée. **Suivant l'organisation retenue de la nouvelle DRAC, il sera nécessaire de penser un schéma des circuits financiers à l'échelle de la grande région.**

Partenariat avec les collectivités territoriales

La DRAC de Franche-Comté collabore de manière régulière avec le Conseil régional (opérations MH, architecture, archives et du FRAM), contrairement à la Bourgogne où seules les opérations inscrites au contrat de projet État-Région sont financées par cette dernière. Néanmoins la région Bourgogne participe au FRAM et au financement des études concernant les AVAP des climats de Bourgogne.

La situation avec les conseils départementaux est beaucoup plus contrastée. D'une manière générale, les deux DRAC constatent des positions en retrait, liées à la gestion de la crise.

Concernant les grandes villes, la Bourgogne constate une difficulté pour entretenir le patrimoine urbain. C'est le cas à Nevers, à Chalon, à Auxerre, ... Ces difficultés couvrent Musées, espaces protégés, MH, archéologie, ce qui n'est pas le cas pour la Franche-Comté.

Bourgogne comme Franche-Comté s'accordent pour mettre les relations avec les collectivités comme un enjeu majeur à partir de 2016.

Organisation des pôles

En Bourgogne et en Franche-Comté, les services patrimoniaux qui disposent d'actions au sein du BOP 175 sont regroupés au sein d'un pôle dit « pôle Patrimoines » en Bourgogne et « pôle Patrimoines, architecture et cadre de vie (PACV) » en Franche-Comté. Ils résultent des Projets de service présentés dans chacune des régions en 2010. Globalement, ils présentent une organisation similaire mais dans le détail des particularités apparaissent :

Bourgogne :

En Bourgogne , le pôle s'organise autour de 3 réunions :

- une réunion mensuelle examen de projets autour de la CRMH pour examiner les autorisations de travaux sur monuments historiques susceptibles d'occasionner des recours ou des difficultés. Ces réunions regroupent des agents de la CRMH, des STAP et du SRA ;
- une réunion mensuelle des STAP autour du conseiller aux espaces protégés pour

aborder les questions relatives à l'actualité juridique et pour établir une approche commune sur certains dossiers d'urbanisme. Cette confrontation permet d'élaborer une déontologie commune entre ABF sur des sujets délicats ;

- une réunion mensuelle du pôle animée par le chef de pôle, durant laquelle sont abordées la consommation des crédits, la fongibilité entre actions, l'actualité juridique, les nombreux dossiers partagés entre les services (Cluny, Vezelay, Musée des Beaux-Arts de Dijon, ...) et les divers points que chacun veut porter à la connaissance des collègues. Cette réunion peut-être délocalisée dans un STAP.

Franche-Comté

En Franche-Comté, une réunion mensuelle qui se déroule en trois temps est organisée avec l'ensemble des services du pôle PACV :

- première partie : suivi des crédits du BOP 175 (consommation, fongibilité, pré-programmation, etc...)

- deuxième partie : informations générales et dossiers transversaux susceptibles d'intéresser et/ou concerner plusieurs secteurs du pôle (musées, archives, valorisation du patrimoine, architecture, MH, archéologie, ethnologie)

- troisième partie : analyse conjointe (STAP, SRA, CRMH) des dossiers de travaux sur les monuments historiques

Le pôle de Franche-Comté présente une particularité intéressante qui méritera d'être reprise et développée dans la future organisation de la DRAC reconfigurée. Les dossiers transversaux (porter à connaissance et avis liés à la planification et à des projets soumis à étude d'impact, certificat de projet et autorisation unique, autorisations de travaux MH, etc...) font l'objet d'une réponse commune des services via la cellule de coordination. La coordinatrice centralise les demandes, les ventile et recueille les contributions des services concernés au sein du pôle pour en faire une synthèse. Cette organisation contribue à apporter une meilleure visibilité de la position de la DRAC tant vis à vis des particuliers et porteurs de projet que des autres administrations.

En Bourgogne, la question du « porter à connaissance » est en cours de réflexion. **Avec la réunion des deux régions, il a été jugé utile d'attendre pour adapter les dispositions de la Franche-Comté à la grande région ce qui nécessitera de conduire une réflexion sur les moyens affectés à cette mission.**

Points forts : *l'organisation en pôles des deux DRAC a d'ores et déjà préparé les équipes au travail en commun. Ainsi, tous les acteurs du patrimoine sont sensibilisés aux activités des autres champs disciplinaires.*

Ressources

- Les CAUE

Les CAUE apparaissent comme une ressource importante. En Franche-Comté, la conseillère architecture a mis en place un réseau des acteurs de l'architecture (CAUE, maison de l'architecture, CROA, animateurs des VPAH, architecte conseil, DREAL, etc...) qui fonctionne de manière efficace. Néanmoins, on peut craindre que la crise que traversent les CAUE minimise leur rôle actuel. Hormis le Territoire de Belfort, tous les départements de la nouvelle région dispose d'un CAUE.

- Les V.P.A.H.

En tissant un réseau qui irrigue le territoire, les V.P.A.H. représentent pour les deux régions une ressource intéressante.

- Les musées

Les musées des deux régions forment également un réseau important qui associe les collectivités territoriales et l'État. **On constate une convergence de certaines thématiques, ce qui favorisera**

une synergie de leurs actions.

- Les petites cités comtoises de caractère

Le réseau des « petites cités comtoises de caractère » qui existe en Franche-Comté pourrait aisément s'étendre en Bourgogne, ce qui est déjà le cas avec les contacts pris avec la ville de Cuiseaux en Bresse bourguignonne.

- Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté

Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté forment de nombreux professionnels dans les métiers du patrimoine. Des liens très étroits existent déjà avec les DRAC. En Bourgogne certains agents participent aux enseignements et aux conseils d'UFR, ce qui n'est pas le cas de la DRAC de Franche-Comté qui siège au CA du CROUS et au COSP de l'ESPE

- Les centres de conservation et d'études (CCE)

Les centres de conservation et d'études, créés par la Direction générale des patrimoines, ont une mission de conservation de l'ensemble du mobilier archéologique et patrimonial et d'accueil du public, bénévoles comme professionnels, pour mettre à disposition des chercheurs les collections recueillies. La grande région en compte un à Bibracte (58), un second en cours de transformation à Sens (89) dans les locaux du musée et un à Lons-le-Saunier (39) géré par la ville.

La création de la grande région sera l'occasion de réfléchir à la création d'un CCE qui regroupe l'ensemble des collections actuellement conservées par l'État en Franche-Comté et qui offre une possibilité supplémentaire pour la Bourgogne.

- Le centre régional de restauration et conservation des œuvres d'art de Vesoul

Le centre régional de restauration et conservation des œuvres d'art de Vesoul (70) est à une période charnière de son histoire. **Il pourrait, par le biais d'une modification de ses statuts, devenir une ressource importante pour la grande région (plate-forme technique, conservation préventive, etc...)**

Plus ponctuellement, certaines institutions sont de véritables ressources et aident à la structuration des interventions de la DRAC : ainsi en est-il de l'E.P.C.C. Bibracte, ou de la Cité du Mot à La Charité-sur-Loire.

Moyens informatiques

Les services sont dotés de logiciels métiers : AGREGEE, PATRIARCHE, ARP, GESTAURAN. **Les moyens informatiques, notamment à l'échelle d'une région plus vaste, devront prendre en compte la nécessité d'outils performants pour des échanges facilités entre services et autres administrations. Par ailleurs, on note l'importance de la création d'une poste de cartographe.**

Point fort : *Les institutions ressources sont clairement identifiées et les habitudes de travail existent déjà.*

Points faibles : *vétusté et non suivi des logiciels métiers.*

Enjeux

- Porter à connaissance et avis sur dossiers transversaux

Tel que pratiqué en Franche-Comté, le système d'une réponse commune des services patrimoniaux s'avère un processus à maintenir, dans la mesure où il concourt à une meilleure perception de la

DRAC à l'extérieur et valorise le travail des agents. Deux écueils toutefois à surmonter pour changer d'échelle :

- le nombre de documents à produire sera multiplié par trois (1/3 de communes des deux régions actuelles sont en cours de renouvellement de leur document de planification urbaine). Dès lors, le système élaboré en FC, autour d'un seul agent, doit être renforcé et structuré. Il conviendra de doter cette cellule en fonction des nouveaux besoins, avec, notamment l'ajout nécessaire d'un cartographe rattaché au nouveau pôle ;
- hiérarchisation des enjeux : des choix et des priorités devront être dégagés sur des critères scientifiques et/ou économiques, territoriaux... **Chaque service devra lister ses priorités sur une base à établir et le croisement de ces données fournira le cadre des interventions privilégiées de la nouvelle DRAC. Dans les deux régions, ce travail est en cours.**

- Organisation du CST

Le contrôle scientifique et technique est une mission partagée par l'ensemble des services patrimoniaux. Sur un vaste territoire, l'organisation du CST devient une priorité qui redonne du sens aux missions des agents. À des degrés divers, 65 agents sont appelés à faire du CST, ce qui nécessite la mise au point d'une définition commune et de procédés communs.

Le CST nécessite une harmonisation des systèmes informatiques en DRAC et une organisation structurée des missions de chaque service.

- Travail avec les collectivités

Comme évoqué plus haut, les relations avec les collectivités territoriales sont à améliorer ou à créer. **Un fort enjeu émerge avec l'administration de la nouvelle grande région, avec laquelle il faudra tisser des liens forts pour renforcer la politique de conservation du patrimoine.**

- Structuration de l'AMO

Dans une grande région, sans métropole, comportant un patrimoine très riche et très également réparti sur tout le territoire, particulièrement en zone rurale, l'assistance à maîtrise d'ouvrage devra être organisée. Trop d'élus ruraux sont désemparés face à des chantiers patrimoniaux, à forte spécificité technique et scientifique ; **l'AMO concernera les monuments historiques, mais aussi l'archéologie préventive et les espaces protégés.** Depuis plusieurs années, la Franche-Comté fait de l'AMO de façon informelle en matière de monuments historiques ce qui permet de faire sortir des dossiers.

- Communication et charte graphique

L'amélioration de la communication autour des missions des services du pôle représente un enjeu important. Face à des collectivités territoriales qui vont s'affirmer, il est primordial d'informer sur les actions de l'État. A cet égard, la création d'une charte graphique commune pour les opérations soutenues par le BOP 175 et, en particulier, les chantiers de restauration MH, contribuerait à mieux identifier la DRAC.

Le chef du pôle Patrimoines
de Bourgogne

Michel PRESTREAU

Le chef du pôle Patrimoines,
architecture et cadre de vie
de Franche-Comté

Pascal MIGNERAY